



GENERALI
Solutions d'assurances

RETRAITE ET EPARGNE RETRAITE





GENERALI
Solutions d'assurances

1. Nous vivons de plus en plus longtemps



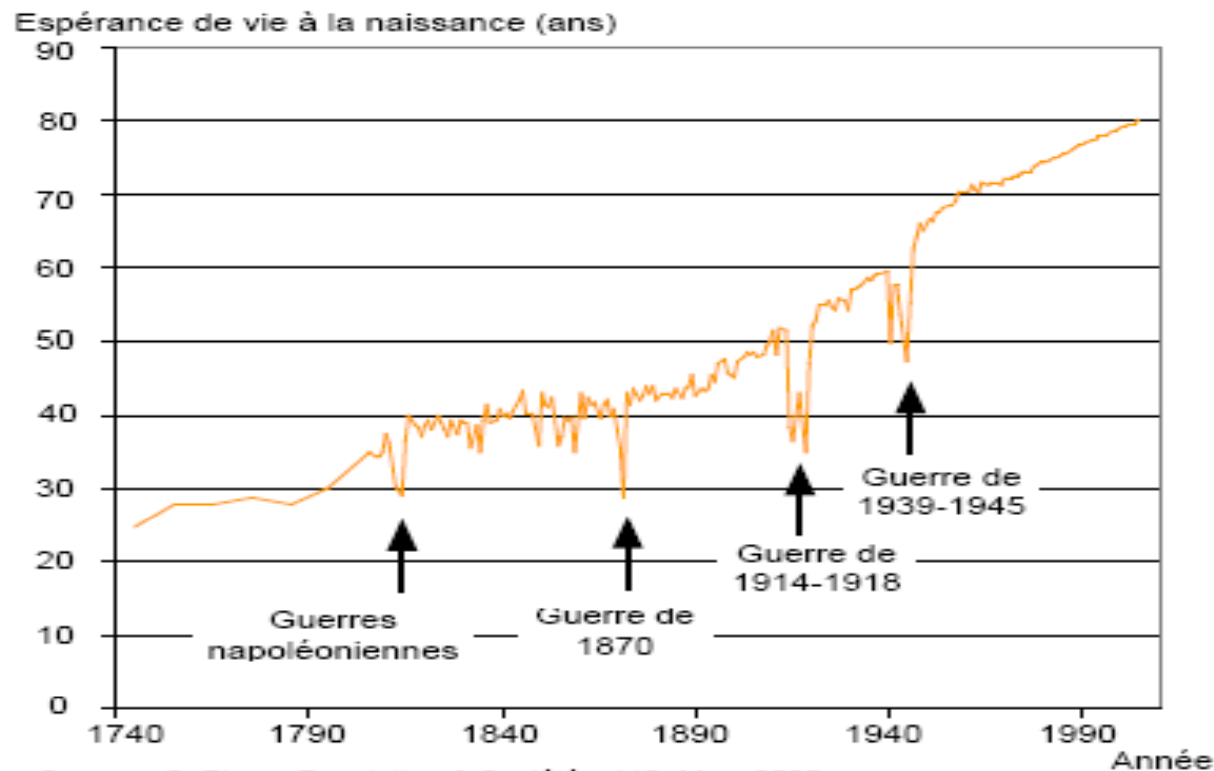
Nous vivons de plus en plus longtemps

Le mur des retraites est avant tout la conséquence d'un indéniable progrès : l'allongement sans précédent de la durée de la vie

Le phénomène est mondial, comme pour la croissance, les pays émergents rattrape l'occident à grandes enjambées. La population active chinoise diminuera dès 2015

La convergence démographique n'est pas sans conséquence à terme avec les flux de capitaux

Évolution de la durée de vie en France de 1740 à 2006



Source : G. Pison, *Population & Sociétés*, 410, Mars 2005
Fiche pédagogique, INED, www.ined.fr



Et cela devrait se poursuivre

Evolution de l'espérance de vie à la naissance

(source INED)	2010	2020	2035	2050
Hommes	77,8 ans	79,3 ans	82 ans	83,8 ans
Femmes	84,5 ans	85,7 ans	87 ans	89 ans

- ❑ En 1950, l'espérance de vie des Français était de 66 ans
- ❑ L'espérance de vie à 60 ans est de 22,2 ans pour les hommes contre 20 ans en 1999. Pour les femmes, elle est de 27 contre 25,3 ans. Elle était de 10 ans, il y a 50 ans. Les gains s'effectuent actuellement entre 65 et 79 ans
- ❑ Le gain en espérance de vie est de deux à trois mois par an. Le ralentissement des gains d'espérance de vie ne fait pas l'objet de consensus au sein des démographes. Des progrès médicaux pourraient permettre d'ici 10 à 20 ans de dépasser les 90 ans

Viellissement de la population française

- 20,8 % de la population résidant en France métropolitaine avait 60 ans ou plus en 2005
- 30,6 % en 2035
- 31,9 % en 2050

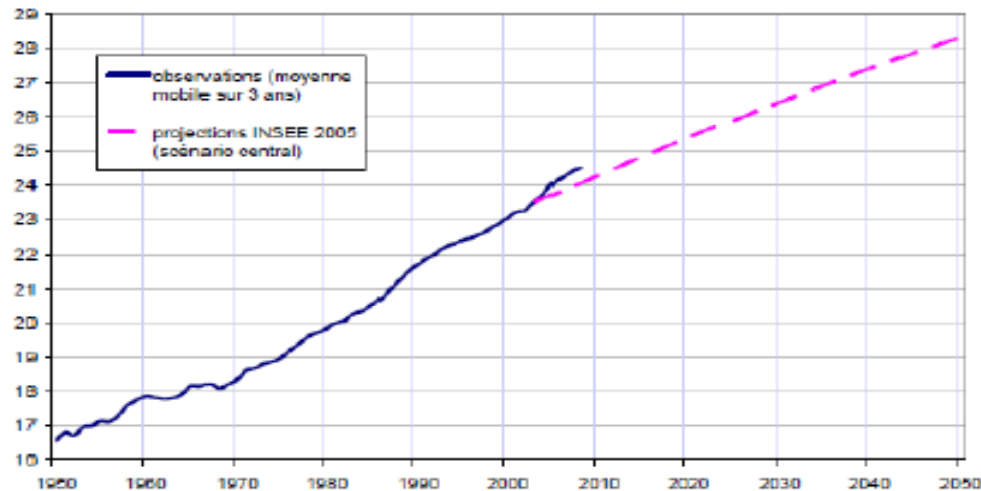


Et surtout après 60 ans



GENERALI
Solutions d'assurances

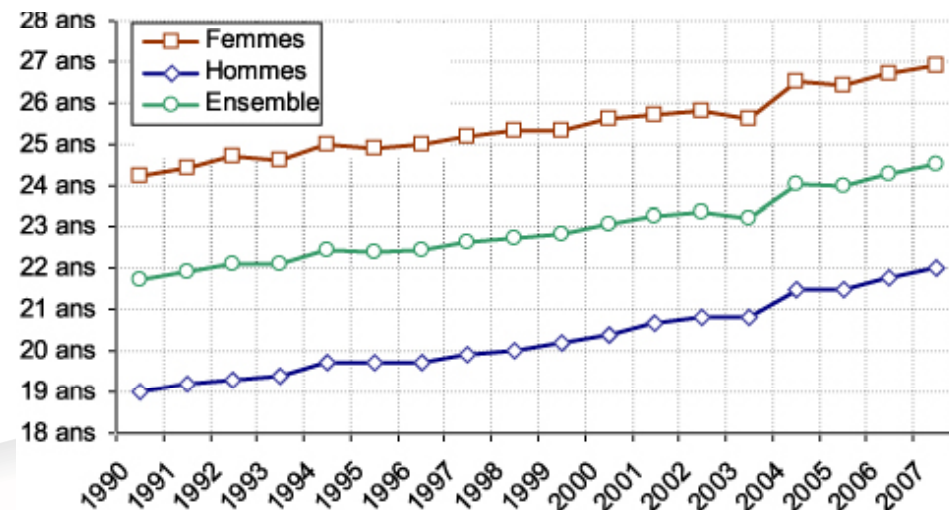
Espérance de vie à 60 ans
observée et projetée de 1950 à 2050



Source INSEE², France métropolitaine.

Note : les dernières données observées sont provisoires³.

L'espérance de vie à la retraite a gagné 10 ans en 60 ans avec une accélération depuis 1980





GENERALI
Solutions d'assurances

2. La situation des retraités est enviable



L'évolution du niveau de vie des retraités

1950/1990 : le niveau de vie des retraités convergent vers celui des actifs

Le taux de pauvreté des plus de 60 ans est de 10 % contre 12 % en moyenne. En 1970, le taux de pauvreté des moins de 60 ans était de 30 %

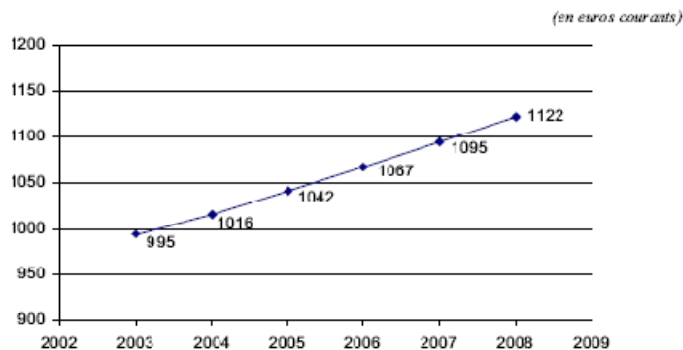
600 000 bénéficiaires du minimum vieillesse contre 2,2 millions en 1970

74 % des retraités sont propriétaires contre 57 % pour l'ensemble de la population

Le taux de remplacement varie en France de 44 à 85 %.

Niveau de vie des plus de 65 ans rapporté à la moyenne de la population

France	0,95
Allemagne	0,91
Japon	0,87
Etats-Unis	0,86
Italie	0,83
Espagne	0,79
Royaume-Uni	0,74
Moyenne OCDE	0,82



Champ : bénéficiaires d'un avantage de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France entière ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Source : Drees, enquêtes annuelles auprès des caisses de retraite de 2003 à 2008 et EIR 2004 ; calculs Drees

Montant mensuel moyen
d'avantage de droit direct
(tous régimes)





GENERALI
Solutions d'assurances

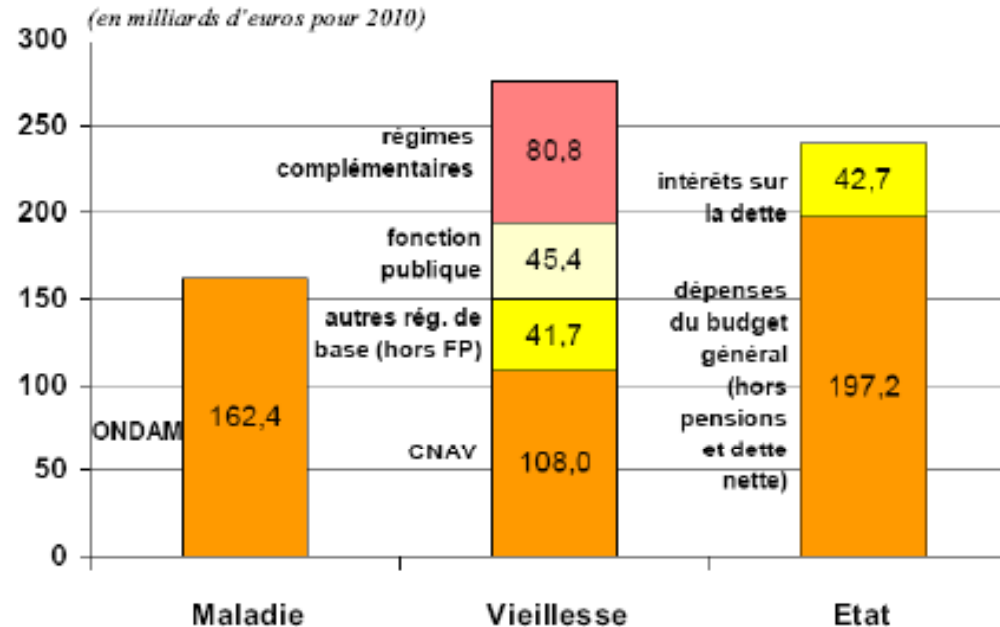
3. Quelques petites conséquences



Dépenses de retraite

La France figure parmi les pays qui consacrent le plus de leur richesse nationale aux retraites 13 % du PIB contre 10 % en moyenne au sein de l'OCDE

85 % des revenus des retraités sont assurés par la répartition



Source : Cor

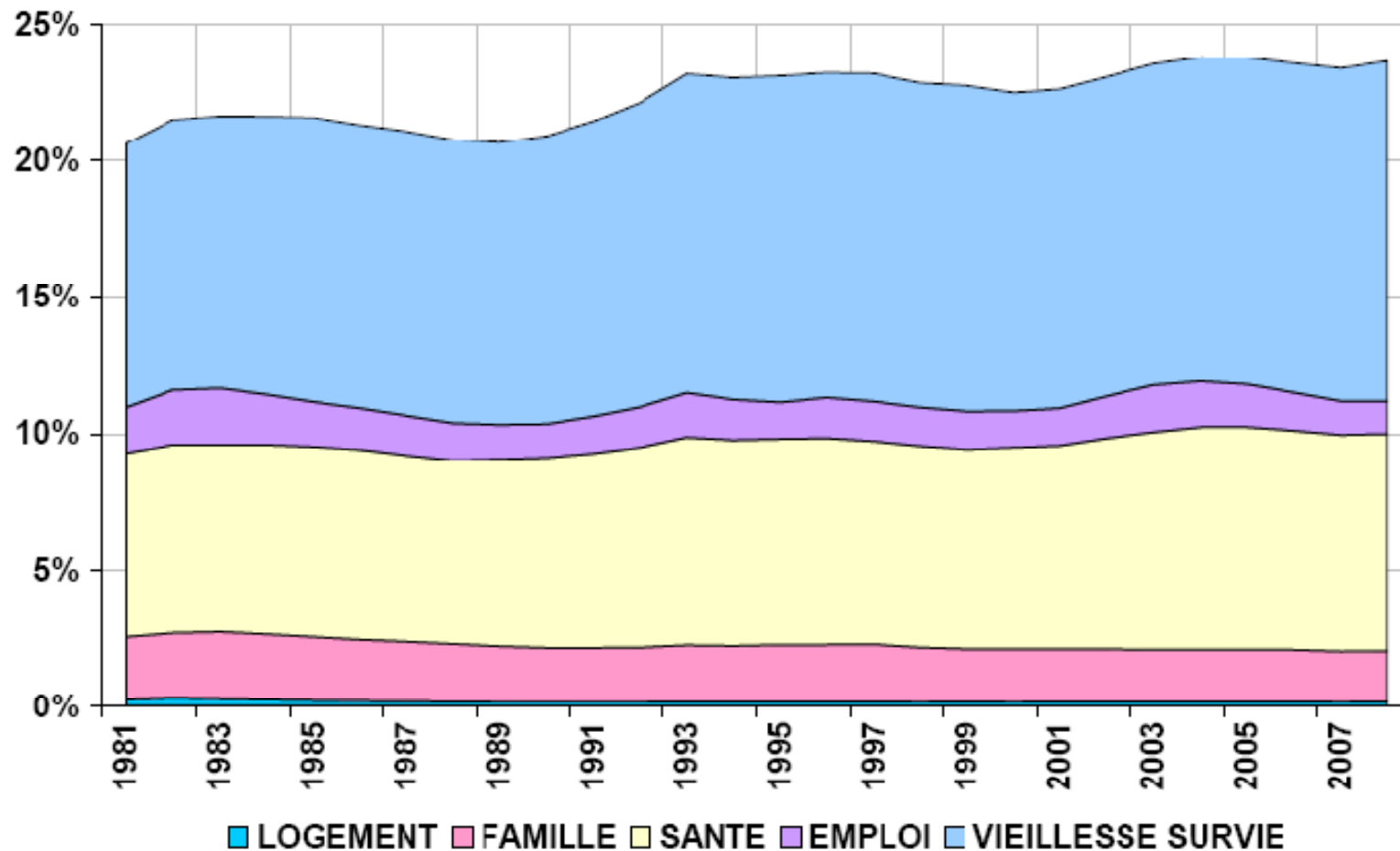
(en % du Pib)

	1959	1970	1975	1980	1990	2000	2010
Prestations du risque vieillesse-survie	5,4	7,3	9,1	10,3	11,2	12,6	13



Répartition des dépenses sociales

Répartition des dépenses sociales en % du PIB



Source : DREES



Les retraites sous la contrainte d'un double choc

- Choc démographique (allongement de la durée de la vie et papy-boom)
- Choc économique (crise économique et impact du vieillissement)

Ce double choc induit une série de conséquences

- Conséquences économiques (mode de production, investissement, appréciation du risque)
- Conséquences sociales (répartition des charges entre générations, changements de priorités, organisation du travail)
- Conséquences financières (épargne, patrimoine...)
- Conséquences sur les finances publiques (santé, dépendance, retraite, sécurité...)



La crise et la répartition ne font pas bon ménage



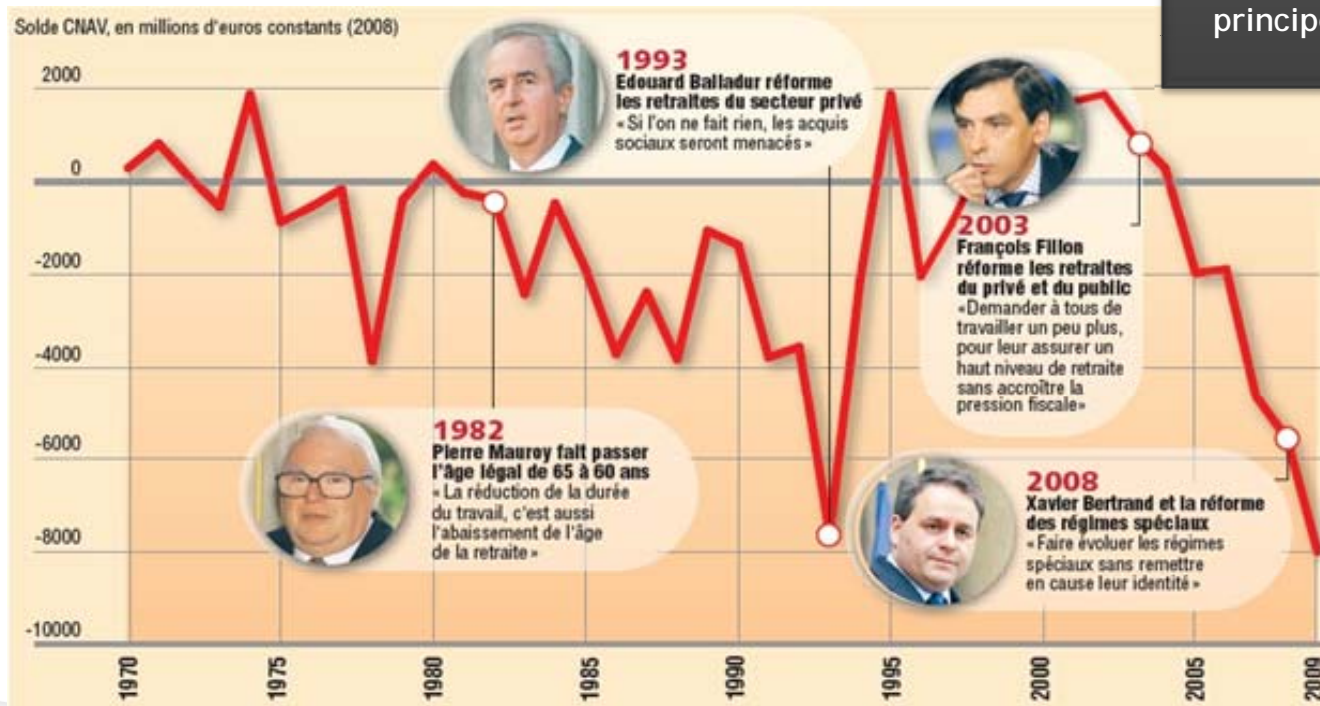
GENERALI
Solutions d'assurances

1993

- Calcul de la retraite non plus sur les 10 mais sur les 25 meilleures années (horizon 2008)
- 40 années d'assurance pour partir sans abattement dès 60 ans au lieu de 37,5 (horizon 2003)
- Indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires

2003 et 2008 :

- Extension de la réforme de 1993 en l'appliquant aux fonctions publiques d'Etat et locales (2003) puis aux autres régimes spéciaux (2008)
- Durée d'assurance portée de 40 ans en 2008 à 41 en 2012 et établissement du principe d'allongement en fonction des gains d'espérance de vie



La répartition a besoin de croissance

Evolution structurelle : le taux de croissance potentiel de l'économie a tendance à diminuer depuis plus de 30 ans

- ❑ Le taux de croissance est passé de plus de 3 à 1,5/1,6 % en quarante ans
- ❑ Les gains de productivité se sont affaiblis passant également de plus de 3 à moins de 1

Les recettes de l'assurance-vieillesse fortement impactées

75 % des recettes sociales sont assises sur la masse salariale

1 point de masse salariale en moins, c'est 2 milliards d'euros de recettes en moins pour le régime général

Evolution conjoncturelle : les régimes de retraite par répartition lourdement impactés par la crise économique

Entre 2008 et 2009, c'est 5,6 points de masse salariale qui ont été perdus

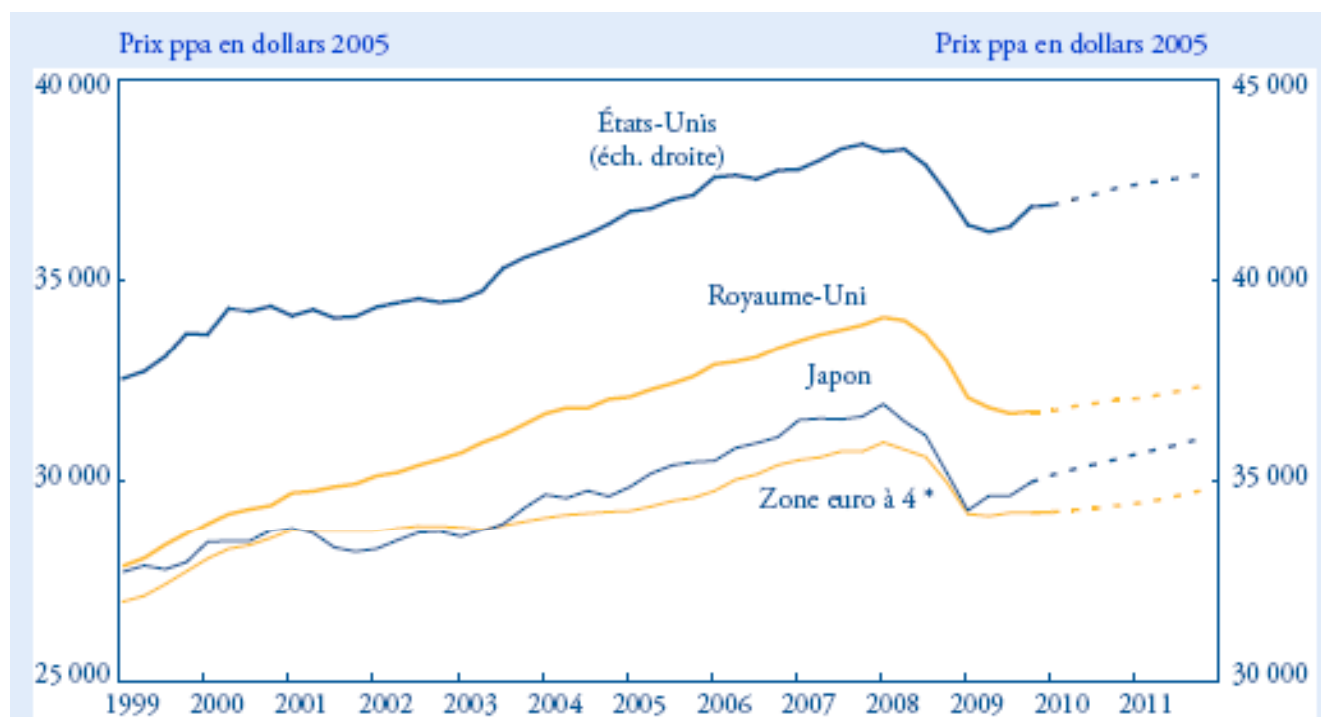
Pour 2010, la progression ne serait que de 0,3 et en 2011 de 3,7 %

Conséquences : doublement des déficits. La situation actuelle est celle qui était prévue en 2020

Un tel choc ne se rattrape pas rapidement....



PIB par habitant



* Allemagne, France, Espagne, Italie.

Sources : Banque mondiale pour les PPA, Comptabilités nationales trimestrielles pour le PIB, prévision OFCE, avril 2010.



La contrainte démographique

Les quarante prochaines années seront marquées par le départ à la retraite des enfants du papy-boom et par l'allongement de la durée de la vie

Personnes de plus de 60 ans

- 2005 : 12,6 millions
- 2050 : 22,3 millions (+ 80 % en 45 ans)

C'est entre 2006 et 2035 que cet accroissement sera le plus fort (de 12,8 à 20,9 millions), avec l'arrivée, à la retraite, des générations nombreuses issues du *baby-boom*

Entre 2035 et 2050, la hausse serait plus modérée. Les personnes qui atteindront 60 ans appartiennent à des générations moins nombreuses. Par ailleurs, les générations du *baby-boom* nées juste après-guerre approcheront des 90 ans : elles parviendront donc à des âges de forte mortalité.

Départ à la retraite

- 2004 : 500 000
- 2009 : 750 000 (maintien à ce niveau jusqu'en 2020)

Le nombre de retraités doublera d'ici 2050



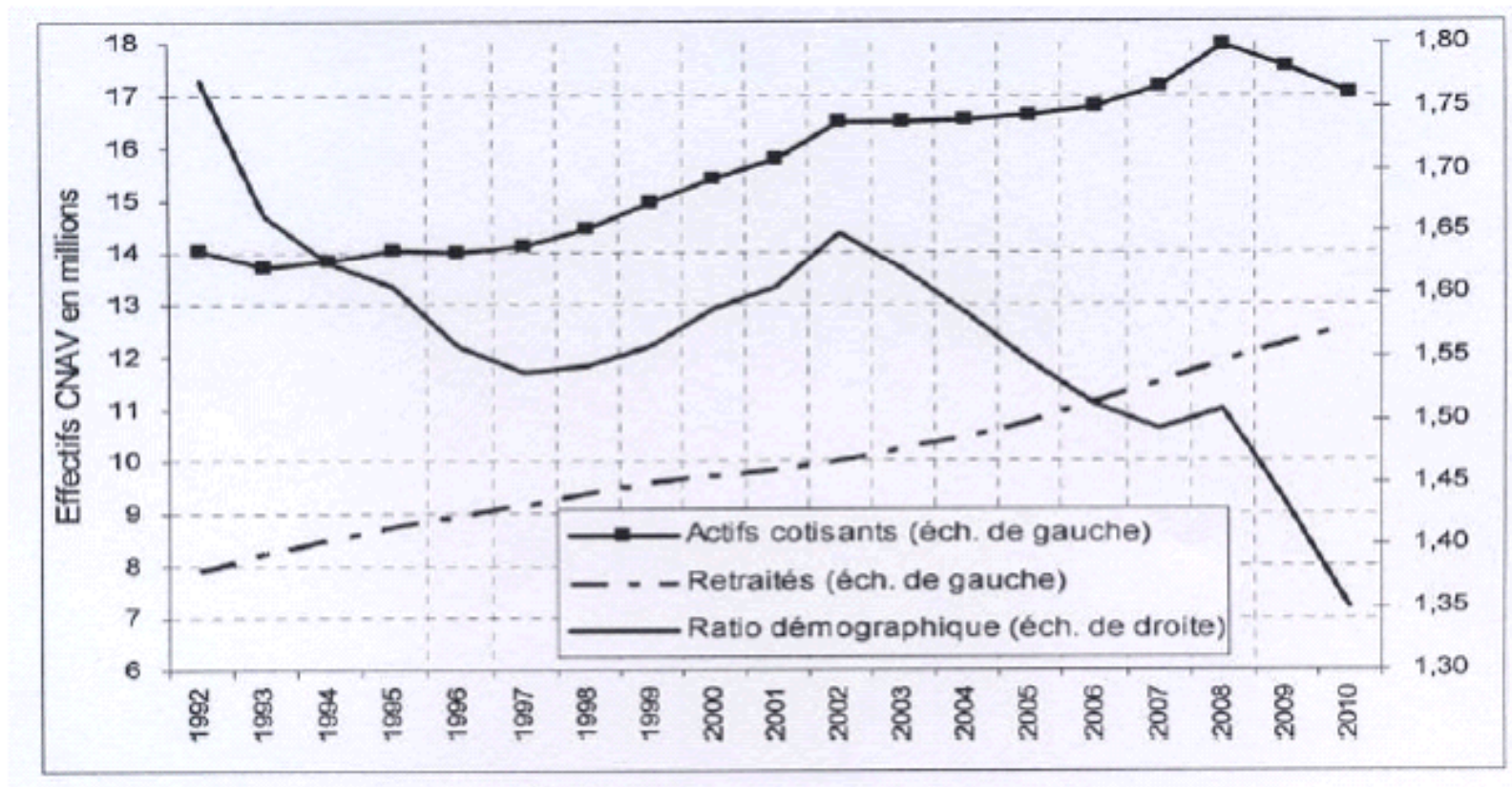
Moins d'actifs, plus d'inactifs, forcément un problème



GENERALI
Solutions d'assurances

Le ratio actifs/inactifs

Le ratio actifs/inactifs est passé de 4 pour un en 1960 à 1,5 en 2010 et devrait être de 1,3 en 2030 et de 1,2 en 2050



Source : caisse nationale d'assurance vieillesse



Les besoins de financement

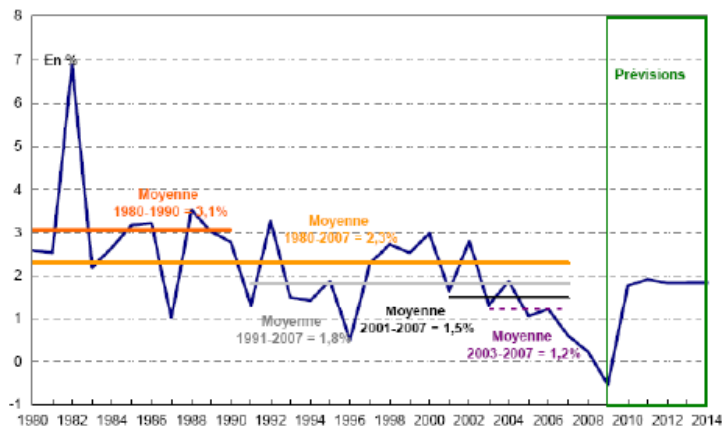
D'ici 2050, le besoin de financement est évalué de 1,7 à 3 points de PIB, soit une augmentation de plus d'un point de PIB par rapport aux estimations de 2007. Les dépenses de retraite qui sont de 13,5 % du PIB atteindraient entre 16 et 17 % du PIB d'ici 2050

Besoin de financement des régimes de retraite

En mds d'euros	2008	2020	2030	2050
Scénario A	-10,9	-40,7	-56,3	-71,6
Scénario B	-10,9	-45,0	-70,3	-102,6
Scénario C	-10,9	-48,8	-79,9	-114,4

Régimes de base et complémentaires

Ces simulations prennent en compte l'ensemble des régimes obligatoires et intègrent le surcroît de dépenses pour les retraites des fonctionnaires



Source : DG Trésor

Taux de croissance de la productivité

Pour ses simulations, le COR a opté pour un taux variant entre 1,5 et 1,8 bien au-dessus du trend constaté ces dernières années.

Un taux de croissance de 1 pourrait générer un déficit à terme de plus de 40 milliards d'euros



Objectifs

Ramener le déficit à zéro en 2018 avec comme hypothèses un taux de chômage de 6,5 % et des gains de productivité d'au moins 1,5 %

Les mesures d'âge

- Passage de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite à compter de 2011. 4 mois supplémentaires par an dès le 1^{er} juillet 2011. L'âge de la retraite à 62 ans sera effectif pour la génération 1956.
- Ce report s'applique à tous (privé, fonction publique, régimes spéciaux à compter du 1^{er} janvier 2017). Les actifs ayant des âges de départ spécifiques (50 ou 55 ans) partiront également deux ans plus tard
- Passage de 65 à 67 ans de l'âge d'obtention de la retraite à taux plein entre 2016 et 2023
- La durée de cotisation passera de 41 à 41,3 pour les générations après 1953 et à 41,5 ans pour les générations d'après 1960

Les mesures d'accompagnement

- Le dispositif de carrière longue est maintenu. Les salariés ayant commencé à travailler avant 18 ans pourront partir à 60 ans ; ceux qui ont commencé à travailler à 14 ou 15 ans pourront partir à 58 ans
- La pénibilité du travail est reconnue avec la possibilité de partir à 60 ans à condition de s'être vu reconnaître une incapacité de 20 % (mesure pouvant faire l'objet d'aménagements d'ici septembre). Un carnet de santé individuel sera institué

Les âges de la retraite en Europe

	France	Suède	Italie	Royaume-Uni	Allemagne	Espagne	Etats-Unis
Âge légal de départ à la retraite	60	65	65/60	Hommes à 65 ans De 60 à 65 de 2010 à 2020 pour les femmes Passage pour tous à 68 ans d'ici 2046	65 puis progressive ment 67 entre 2011 et 2029	65 avec projet à 67 de 2014 à 2025	Passage de 65 à 67 ans pour la retraite complète Âge minimum fixé à 60 ans
Âge effectif de départ	59,5 ans pour les hommes et 59,4 ans pour les femmes	64,2 ans pour les hommes 63,6 ans pour les femmes	61 ans pour les hommes et 59,8 ans pour les femmes	63,6 ans pour les hommes et 61,7 ans pour les femmes	62,6 ans pour les hommes et 61,5 ans pour les femmes	61,8 ans pour les hommes et 61,5 ans pour les femmes	64 ans
Durée de cotisation	41 pour une retraite à taux plein ou 65 ans	-	35 ans minimum et 40 ans pour une retraite à taux plein	44 ans pour les hommes et 39 pour les femmes En contrepartie du report de l'âge légal abaissement progressif à 30 ans	35 au minimum et 45 pour avoir une retraite complète	15 au minimum et 35 pour une retraite complète	35 ans de cotisation



Les mesures d'accompagnement

Mesures d'accompagnement (suite)

- Afin de favoriser l'emploi des seniors, une exonération de charges pour l'embauche des salariés de plus de 55 ans s'appliquera durant un an
- Les indemnités journalières accordées dans le cadre des congés maternité seront prises en compte dans le salaire de l'année de l'accouchement
- Les jeunes en situation précaire pourront valider 6 trimestres au titre de leur première période de chômage non indemnisée au lieu de 4 actuellement
- Le régime de retraite agricole sera amélioré (conjoints-collaborateurs, minimum vieillesse...)

Mesures d'information et de compréhension

- Il est prévu la création d'un point d'étape « retraites » à 45 ans afin de permettre aux Français de faire des choix dans la préparation de leur retraite
- Dès le début de la vie professionnelle, des documents d'information seront transmis aux assurés
- Le relevé de carrière sera mis en ligne



Il faut bien payer

Les mesures de financement

Taxation des ménages

- Les déficits passés et à venir sont transférés à la Caisse d'amortissement de la dette sociale qui puisera dans le Fonds de Réserve des Retraites pour faire face aux échéances
- Le taux de la tranche marginale de l'impôt sur le revenu passe de 40 à 41 % (applicable pour une part dépassant 69 783 euros). Cette mesure concerne 350 000 personnes
- Le taux d'imposition des plus-values sur les cession d'actions et obligations passe de 18 à 19 %. Cette taxation s'appliquera dès 2011 au premier euro et non à partir de 27 000 euros comme aujourd'hui
- Le taux d'imposition des plus-values immobilières passe de 16 à 17 %
- Les mesures précédentes sont hors bouclier fiscal
- Le taux du prélèvement libératoire sur les dividendes et les intérêts d'obligation passe de 18 à 19 %. Le crédit d'impôt (ex avoir fiscal) est supprimé
- La taxation sur le gain de levée d'option pour les stock-options passe de 2,5 à 8 %
- Les bénéficiaires de retraite (article 39) seront assujettis à une taxe de 14 %



Il faut bien payer

Mesures de financement (suite)

Entreprises

- ❑ Le calcul des exonérations de charges sociales sera annualisé soit un gain de 2 milliards d'euros en 2011
- ❑ La contribution sur les stock-options passe de 10 à 14 %
- ❑ Le prélèvement sur les retraites chapeau sera applicable au 1^{er} euro
- ❑ Le plafonnement de la quote part pour frais de charges sur les dividendes est supprimé

Secteur public

- ❑ Le taux de cotisation des fonctionnaires passera de 7,85 à 10,55 % sur 10 ans



La répartition des charges

En milliards d'euros	2010	2011	2018	2020
Solde avant réforme	-32.3	-35.1	-42.3	45
Mesures d'âge	0	1.7	18.6	20.2
Effort de l'Etat	15.6	15.6	15.6	15.6
Hausse des cotisations retraite	0	0	1	1.4
Nouvelles recettes	0	3.7	4.4	4.6
Contreparties sociales	-0.1	-0.1	-1.3	-1.6
Mesures d'économies sur le régime de la fonction publique	0	0.4	4	4.9
Solde après réforme	-16.8	-13.7	0	0.1

Les contributions financières



GENERALI
Solutions d'assurances

Contribution des hauts revenus	410
Passage de 40 à 41 % de la tranche de l'IR	230
Retraites chapeau contribution salariale de 14 % et suppression de l'abattement de 1000 euros	110
Stock-options passage la contribution patronale de 10 à 14 % et de la contribution salariale de 2,5 à 8 %	70
Contribution des revenus du capital	1090
Hausse d'un point des prélèvements proportionnels	
Plus-values de cessions mobilières 18 à 19 %	90
Plus-values de cessions immobilières 16 à 17 %	45
Prélèvement libératoire sur les dividendes et les intérêts 18 à 19 %	130
Suppression du crédit d'impôt sur les dividendes	645
Imposition des plus-values au 1 ^{er} euros des valeurs mobilières	180
Total taxes sur les ménages	1500
Annualisation des allègements généraux de charges sociales	2000
Suppression du plafonnement pour frais et charges sur les dividendes reçus par une société mère de ses filiales	200
Total taxes sur les entreprises	2200
Total général	3700

En milliards d'euros



Rééquilibrage des comptes Agirc/Arrco

Le déficit de l'Agirc/Arrco aurait pu dépasser 4 milliards d'euros en 2020 et 13 milliards d'euros en 2040. Le passage permet d'annuler le déficit jusqu'en 2020

Baisse ou pas des pensions

Le passage à 62 ans de l'âge légal et l'allongement de la durée de cotisation diminueront automatiquement le nombre de bénéficiaires de la surcote (5 % par année supplémentaire). Un salarié qui partait avec deux ans de surcote jusqu'à maintenant pourra perdre jusqu'à 2000 euros de pension

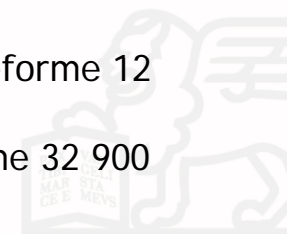
❑ Ex non-cadre à 20 000 euros annuels
Avant réforme : retraite de 14 900 euros
Après réforme : 12 900 euros

❑ Ex cadre à 60 000 euros
Avant réforme : 34 459 euros
Après réforme : 32 872 euros

En revanche, la réforme hors surcote est globalement neutre voire légèrement positive en terme de taux de remplacement (toute chose étant égale par ailleurs)

❑ Non cadre né en 1956 (20 000 euros de salaire) : avant réforme 12 500 euros ; après réforme 12 900 euros

❑ Cadre né en 1956 (60 000 euros de salaire) : avant réforme 31 500 euros ; après réforme 32 900 euros



L'impact des réformes engagées depuis 1993

Taux de remplacement à la liquidation des droits à 65 ans

Entre la génération 1938 et celle de 1985, la baisse du taux de remplacement est de 10 à 20 points pour les actifs du secteur privé

L'amélioration du taux de remplacement pour les fonctionnaires est liée à la prise en compte des primes dans le cadre du Régime additionnelle de la Fonction Publique créé par la loi Fillon

Génération (Année de liquidation)		1938 (2003)	1955 (2020)	1985 (2050)
Non-cadre du secteur privé	CNAV	55,9 %	51,8 %	50,1 %
	ARRCO*	27,6 %	25,0 %	23,3 %
	Total	83,6 %	76,8 %	73,5 %
Cadre du secteur privé	CNAV	26,9 %	23,8 %	23,1 %
	ARRCO+AGIRC*	11,8 % +25,4 %	10,1 % +22,8 %	8,9 % +21,2 %
	Total	64,1 %	56,7 %	53,2 %
Fonctionnaire (taux de prime : 20 %)	FPE ou CNRACL	68,7 %	67,1 %	66,3 %
	RAFP	0,0 %	1,4 %	2,9 %
	Total	68,7 %	68,5 %	69,2 %

Source : 3^e rapport du COR (2006), Retraites : perspectives 2020 et 2050.

* Les valeurs d'achat et de service du point sont supposées être indexées sur les prix en projection.

Sur ces vingt dernières années, les droits à pension se sont, au sein de la zone OCDE, érodés en moyenne de 22 % pour les hommes et de 25 % pour les femmes. La France est un des pays où la baisse a été la plus marquée



Le niveau de vie futur : les facteurs de la baisse

Les facteurs structurels

- Calcul de la retraite sur les 25 meilleures années
- Indexation des droits et des pensions sur l'indice des prix Insee en lieu et place des salaires
- Baisse du rendement des régimes Agirc/Arrco

Facteurs indirects

- Impact de l'économie sur le montant des salaires
- Difficultés d'insertion des jeunes (déficit de trimestres en début de carrière)
- Carrières heurtées, chômage, multi activités, multi-statuts





GENERALI
Solutions d'assurances

4. L'épargne retraite

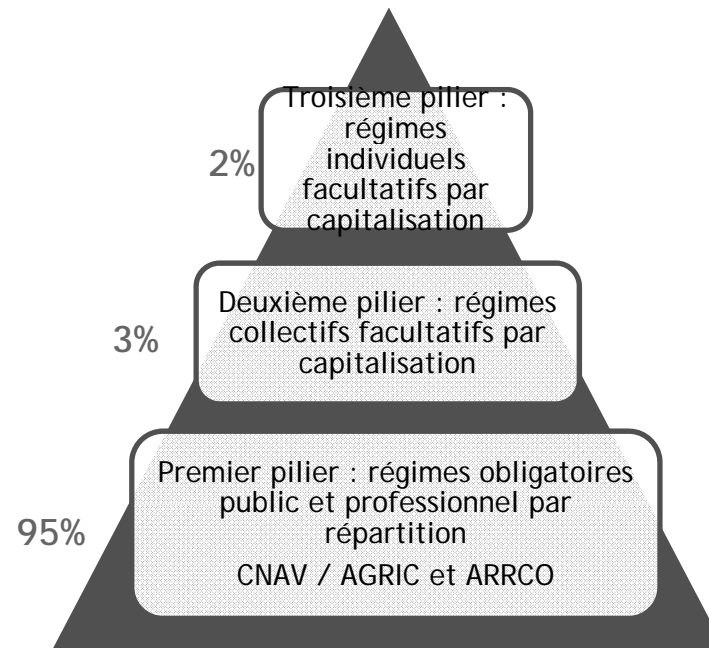


Les trois piliers de la retraite



GENERALI
Solutions d'assurances

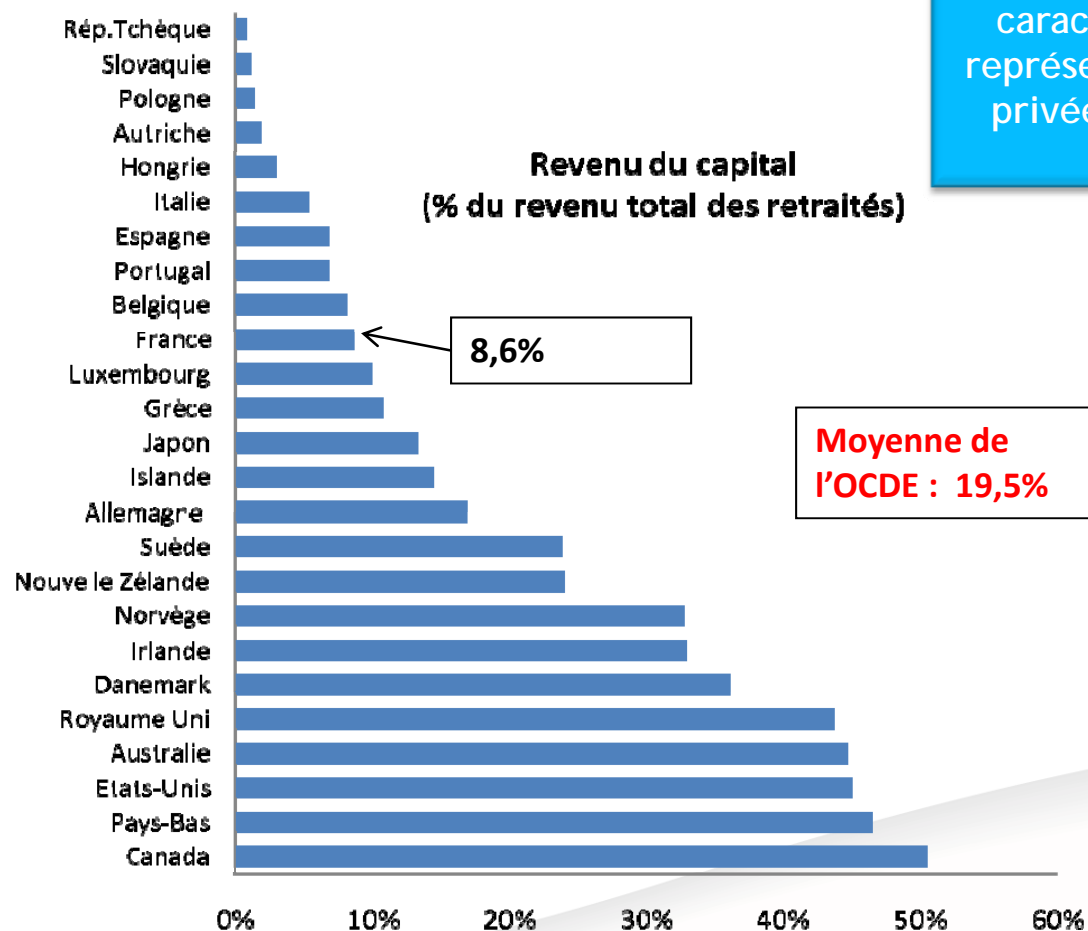
**Dépenses vieillesse en 2008 :
251 milliards d'euros, soit 13 % du PIB**



**En 2010, le déficit des régimes obligatoires est celui
qui était attendu en 2020**



L'importance de l'épargne privée pour la retraite dans l'OCDE



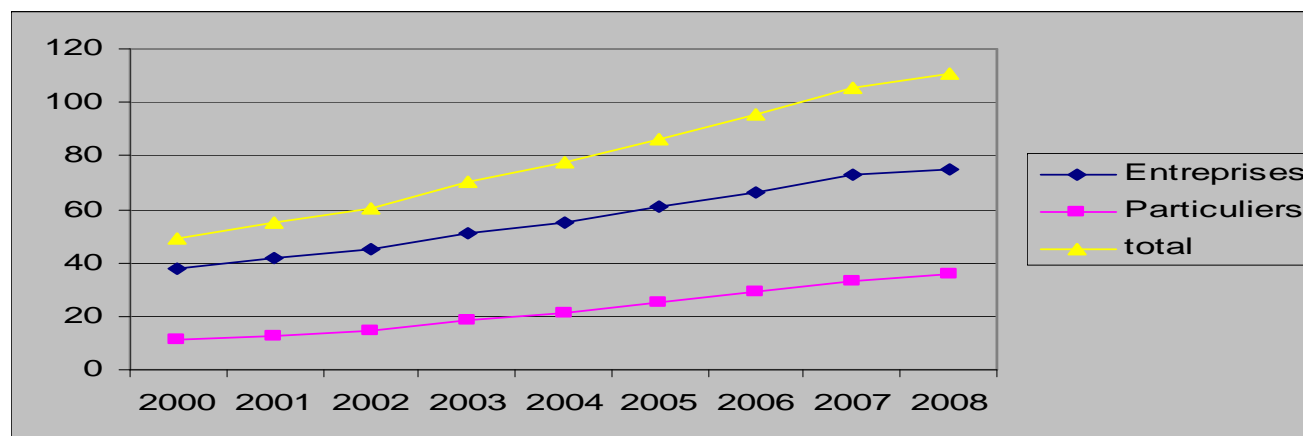
L'encours de l'épargne Retraite

Les provisions mathématiques ont été multipliées par plus de deux en huit ans (plus de 13 % de croissance annuelle). Celles des particuliers ont été multipliées par plus de 3 (effet Madelin et PERP) quand celles des entreprises ont doublé

PM en Mds €	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008/ 2000
Entreprises	37,8	42,0	45,3	51,3	55,1	61,0	66,6	72,6	74,8	+ 98 %
Particuliers	11,3	12,9	14,9	18,7	21,5	25,2	29,1	33,0	36,0	+ 218 %
total	49,1	54,9	60,1	70,0	77,6	86,2	95,7	105,6	110,8	+125 %

Entreprises : article 39/82/83/IFC

Particuliers : PERP/Madelin et assimilés

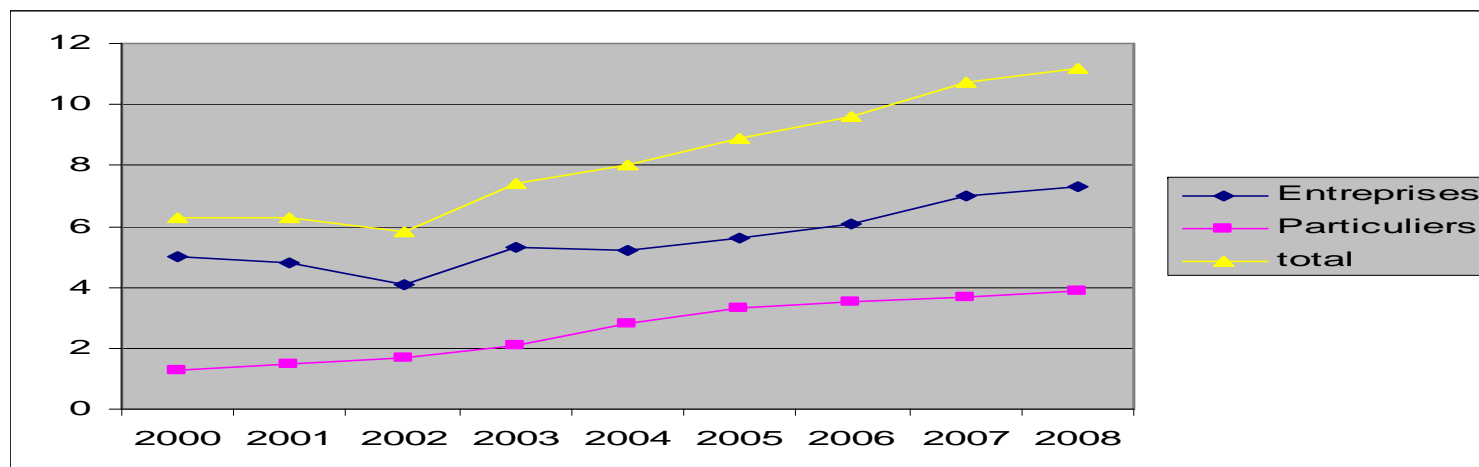


Les cotisations d'épargne retraite

Les cotisations s'élèvent, en 2008, à 11 milliards d'euros dont 65 % dans le cadre de contrats d'entreprise. Depuis 1999, le montant des cotisations a été multiplié par deux. **La croissance a été plus forte pour les contrats de particulier (+15 % par an en moyenne) que pour les contrats collectifs (+ 7 %).** L'augmentation des cotisations des contrats collectifs prend en compte les transferts liés à l'externalisation des IRS

En Mds €	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2000
Entreprises	5,0	4,8	4,1	5,3	5,2	5,6	6,1	7,0	7,3	+46 %
Particuliers	1,3	1,5	1,7	2,1	2,8	3,3	3,5	3,7	3,9	+200%
total	6,3	6,3	5,9	7,4	9,0	8,9	9,6	10,7	11,2	+77 %

Entreprises :
article
39/82/83/IFC
Particuliers :
PERP et assimilés
/Madelin



Les publics de l'Épargne Retraite

5 à 6 millions d'actifs (avec des possibilités de doublons) seraient couverts soit à titre individuel, soit à titre collectif, par un produit d'épargne soit environ un cinquième de la population active (26,3 millions)

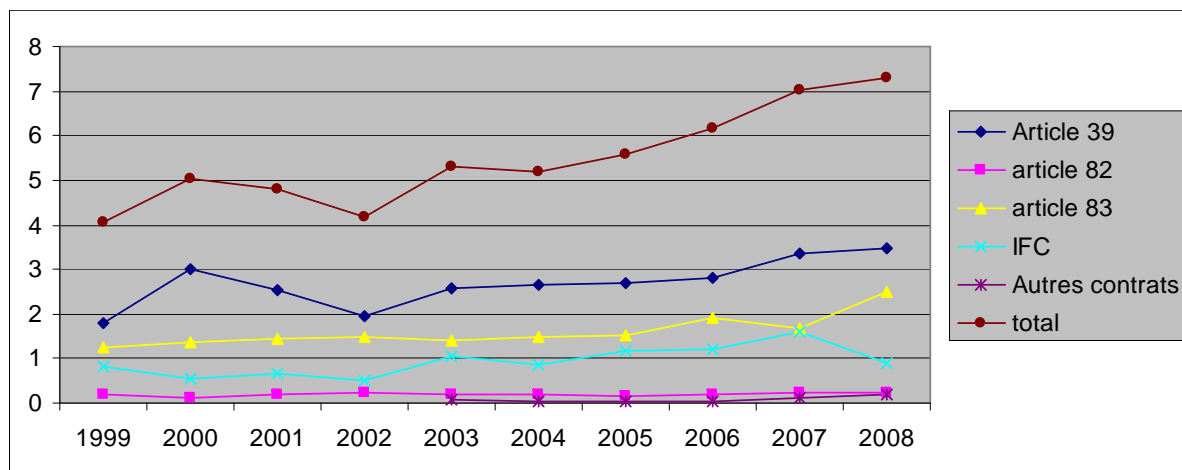
La population active salariée est de 24 millions, la fonction publique représente 5 millions d'emplois (selon l'INSEE, le statut public concerne 7 millions de personnes). Les non-salariés sont 2,371 millions. Le secteur tertiaire occupe 75 % de la population active (source INSEE)

2009	Nombre de cotisants
PERP	1 400 000
PERCO	557 000
UMR/COREM	245 000
Prefon	230 000
CRH	176 000
Contrats Madelin (TNS et agricoles)	900 000
PERE	92 000
Articles 39/82/83*	2 à 3 millions
Total	5,5 à 6,5 millions



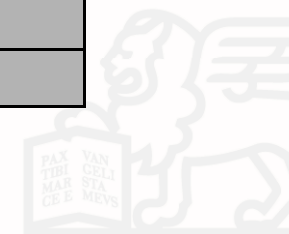
Les produits collectifs/cotisations

Cotisations en milliards d'euros



Au sein des produits collectifs, l'article 39 représente plus de 40 % des cotisations qui dépassent d'un milliard d'euros celles de l'article 83

en Mds €	2000	2007	2008	Aug. en base annuelle
Article 39	3,008	3,345	3,474	+1,72 %
article 82	0,135	0,247	0,248	+9,3 %
article 83	1,35	1,694	2,49	+9 %
IFC	0,551	1,604	0,904	+7,1 %
Autres contrats *	-	0,125	0,179	
total	5,044	7,015	7,295	+ 5 %



Taux d'équipement des entreprises

Les entreprises de moins de 50 salariés sont très peu équipées en retraite.

Se distinguent par leur fort taux d'équipement, le secteur financier et le secteur des biens intermédiaires

Proportion d'entreprises ayant mis en place une mutuelle santé complémentaire ou un dispositif d'épargne retraite en 2007

En % d'entreprises

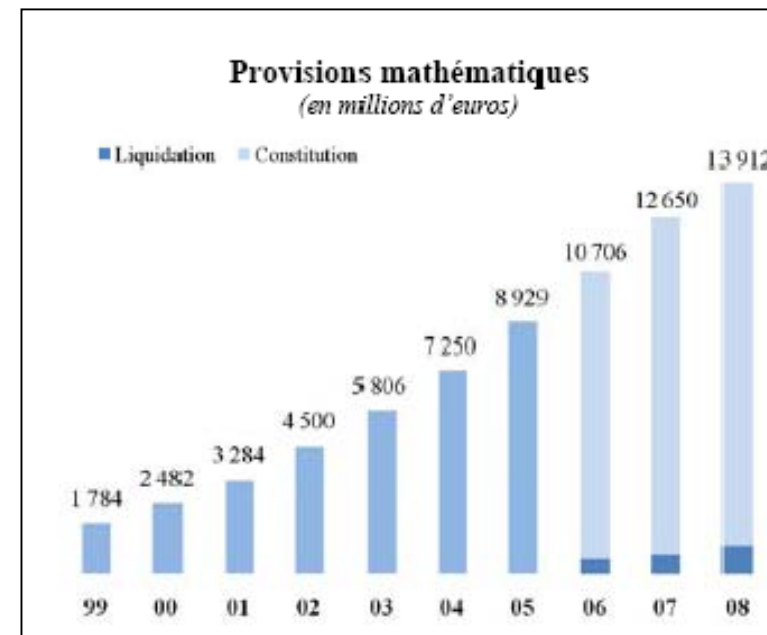
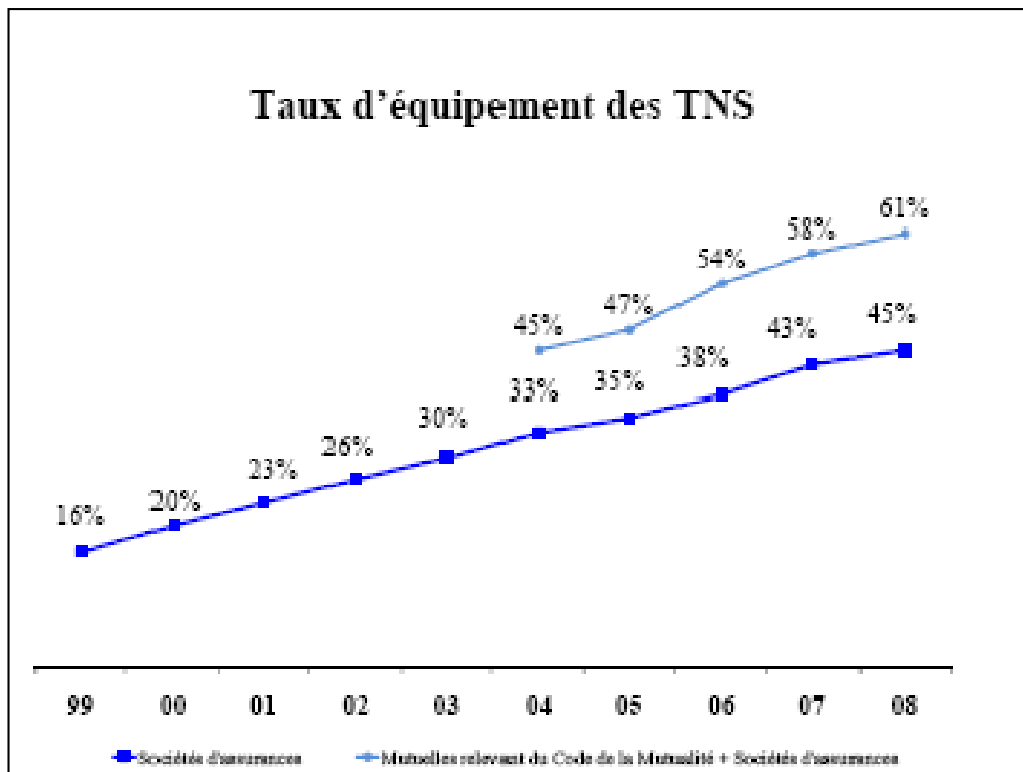
	Mutuelle santé complémentaire	Dispositif d'épargne retraite
Ensemble	65	12
Secteur d'activité de l'entreprise		
Industries agricoles et alimentaires	63	10
Industrie des biens de consommation	64	13
Industrie automobile	70	ns
Industries des biens d'équipement	70	15
Industries des biens intermédiaires	72	19
Énergie	92	ns
Construction	80	13
Commerce	63	12
Transports	60	11
Activités financières	99	38
Activités immobilières	50	17
Services aux entreprises	74	13
Services aux particuliers	44	6
Éducation, santé, action sociale	49	5
Activités associatives	49	ns
Taille de l'entreprise		
De 10 à 19 salariés	56	10
De 20 à 49 salariés	70	13
De 50 à 99 salariés	80	18
De 100 à 249 salariés	89	19
De 250 à 499 salariés	92	21
500 salariés ou plus	95	27

Source :
enquête
Pratiques salariales,
Dares, 2007.

ns : non significatif compte tenu de la faiblesse des effectifs.

Lecture : en 2007, 65 % des entreprises ont proposé une complémentaire santé à leurs salariés et 12 % ont mis en place un dispositif d'épargne retraite.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels. France métropolitaine.



Les contrats Madelin sont des produits distribués essentiellement par les sociétés d'assurance

Depuis 2006, 12 ans après leur création, il est constaté la montée en puissance des prestations du fait du vieillissement des souscripteurs



Les Contrats Madelin

45 % des TNS en activité disposent d'un contrat Madelin souscrit auprès des sociétés d'assurance. 76 % des contrats En prenant en compte les mutuelles, le taux est de 61 %. retraite en cours de constitution ont été ouverts auprès d'une société d'assurance

Madelin-Retraite	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2009%2004 en base annuelle
Nombre	0,568	0,619	0,687	0,781	0,849	0,856	+8,5 %
Cotisations	1,4	1,6	1,7	1,9	2,0	2,056	+ 7,8 %
Prestations	0,187	0,224	0,340	0,423	0,426	-	+ 21 %*
Encours	7,250	8,929	10,706	12,650	13,912	14,963	+18 %

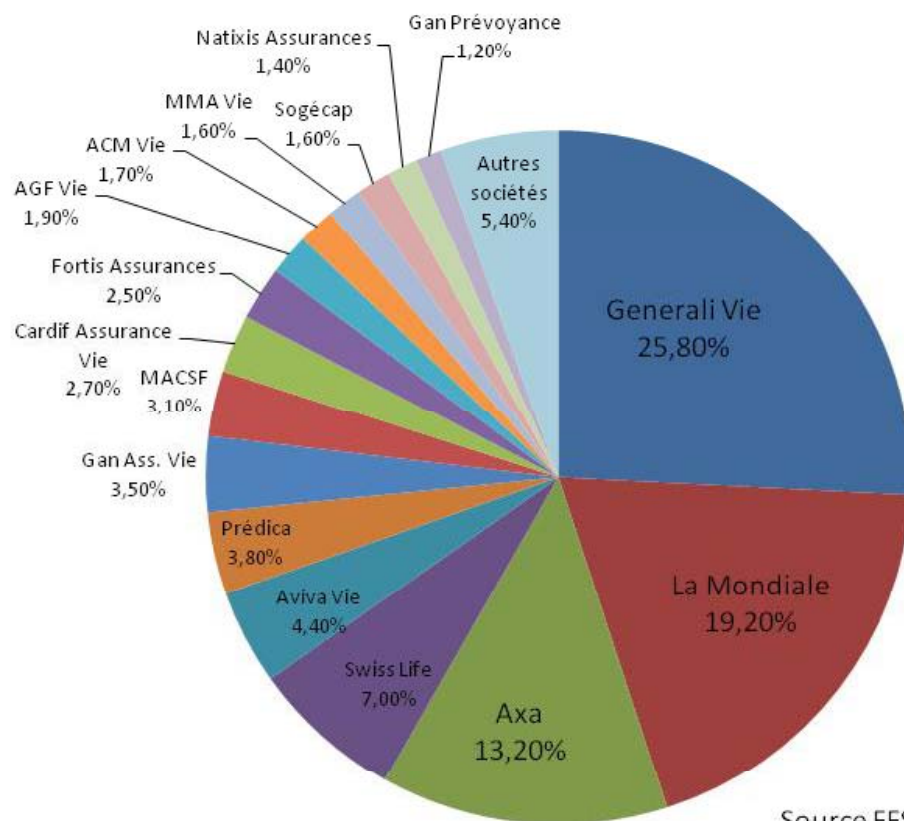
*2004-2008



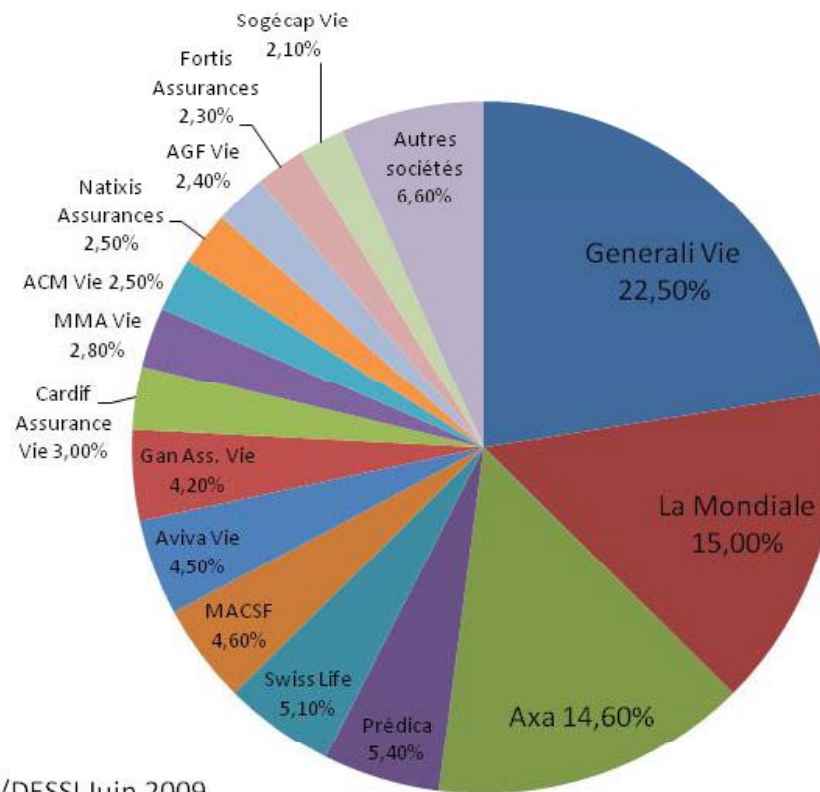
Parts de marché Madelin

➤ Les parts de marché sur le contrat Madelin : 2008

Cotisations Madelin par société
- 2 Mds€ en 2008 -



Provisions mathématiques Madelin
- 13,9 Mds€ en 2008 -



Source FFSA/DESSI Juin 2009